

■ **Caisse de retraite et de prévoyance de Schäublin S.A.**, à Bévilard, prémunir les membres du personnel de l'entreprise contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse etc., fondation (FOSC no 41 du 01.03.1993, p. 1010). Nouvelle autorité de surveillance: office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne (OASSF).
Journal no 783 du 14.03.2003
(00911218 / CH-073.7.004.417-8)